

02 oct 2009 -12:49

Appartient à Conseil des ministres du 2 octobre 2009

Redistribution du travail dans le secteur public

Application du régime de la semaine volontaire de quatre jours et du départ anticipé à mi-temps au Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Application du régime de la semaine volontaire de quatre jours et du départ anticipé à mi-temps au Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui rend applicable le régime de la semaine volontaire de quatre jours et du départ anticipé à mi-temps aux membres du personnel du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, à l'exception des experts.

Le projet d'arrêté royal exécute l'article 2, 2e alinéa de la loi du 10 avril 1995 relative à la redistribution du travail dans le secteur public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>